PUBLICITÉ

20/06/2023

Maximiser le rôle du pharmacien en GMF

Gestion | *Profession Santé*, juin-juillet 2023 (https://www.professionsante.ca/profession-sante-juin-juillet-2023)

Par Geoffrey Dirat

Comme pour les infirmières, les travailleurs sociaux et les autres professionnels de la santé, l'intégration réussie d'un pharmacien à l'équipe médicale d'un GMF nécessite un cadre de gestion bien défini et la réunion de quelques conditions gagnantes.

Les pharmaciens sont de plus en plus nombreux dans les groupes de médecine de famille (GMF). D'abord parce que leur présence est financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) depuis 2015. Mais surtout parce qu'ils ont démontré leur plus-value auprès des patients et des médecins. «C'est le professionnel le plus autonome et le plus polyvalent dans sa pratique. Il y a tellement d'avantages à en avoir un au sein de l'équipe», témoigne le Dr Philippe Melanson, médecin responsable du GMF Saint-Donat, dans le nord de Lanaudière.

La clinique du Dr Melanson et quatre autres cliniques ont participé l'an dernier à un projet pilote qui visait à rehausser les heures hebdomadaires des pharmaciens. Cette expérience a fait la démonstration du rôle tangible qu'ils peuvent jouer en GMF. Elle a également mis en lumière les conditions gagnantes pour maximiser leur potentiel.

PUBLICITÉ

PUBLICITÉ

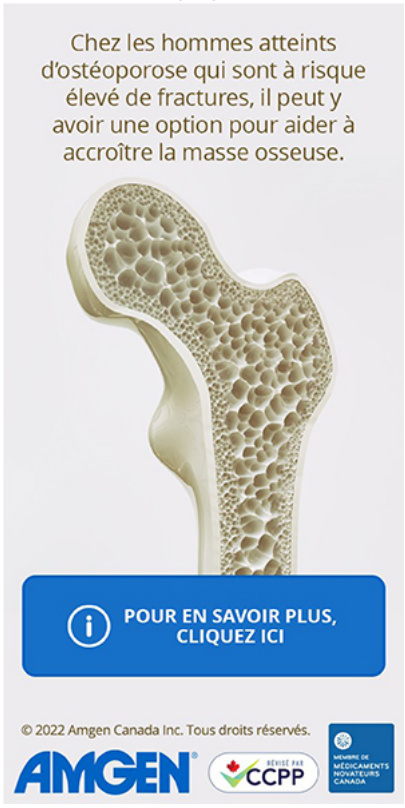

Voudriez-vous recevoir des notifications?

Bonifier les heures

La première d'entre elles, c'est le temps de présence du pharmacien. «En deçà d'un jour et demi par semaine, son intégration n'est pas optimale. Il n'est pas assez disponible pour libérer significativement les médecins de famille», observe Anne Maheu, pharmacienne et coordonnatrice du Réseau Québécois des Pharmaciens GMF (RQP GMF). Dans le cadre du Programme de financement et de soutien professionnel du MSSS, le budget alloué au pharmacien, qui détermine ses heures hebdomadaires, dépend du niveau du groupe de médecine de famille. Celles-ci peuvent varier de 5 heures au niveau 1 jusqu'à un maximum de 34 heures au niveau 12, le plus élevé.

PORTRAIT DES PHARMACIENS EN GMF

95%
des 377 GMF de la province emploient au moins un pharmacien

74,6%
sont des femmes

64%
ont moins de 40 ans

69,1%
travaillent aussi en pharmacie communautaire

16,1
heures en moyenne effectuées par semaine dans leur GMF

Cependant, il est possible de bonifier les heures du pharmacien de différentes façons. «Le plus facile, c'est de puiser dans l'enveloppe "autres professionnels" dont l'usage est à la discrétion des gestionnaires de GMF», indique Anne Maheu en ajoutant que ces derniers peuvent aussi dégager des fonds substantiels de l'enveloppe «budget de fonctionnement». L'autre option consiste à bénéficier des mesures de rehaussement des ressources professionnelles en lien avec le guichet d'accès à la première ligne (GAP). Le GMF peut alors recevoir un financement spécifique de 20 $ par patient inscrit collectivement. Une avenue qui a permis au GMF Saint-Donat de dégager un budget de 40 000 $ et d'employer deux pharmaciens à temps partiel pour ses quatre sites.

À Rivière-du-Loup, le GMF Lafontaine a lui aussi profité de cette mesure de rehaussement en inscrivant collectivement une cohorte de 1000 patients. «Notre GMF de niveau 4 bénéficie ainsi des ressources professionnelles prévues au niveau 5», détaille la médecin gestionnaire de la clinique, la Dre Valérie-Anne Gagnon, en précisant que cela ne couvre qu'en partie les heures de leur pharmacienne (employée 37 heures par semaine). Elles ont été complétées grâce à une nouvelle disposition dans le programme du MSSS qui permet de déplacer – après accord du CIUSSS ou du CISSS – les montants inutilisés en cas de difficulté de l'établissement vers le recrutement d'une infirmière ou d'un travailleur social prévus au contrat de GMF. «En attendant l'embauche de notre deuxième travailleur social, on a temporairement affecté ces heures à notre pharmacienne», explique la Dre Gagnon.

Dre Valérie-Anne Gagnon (Photo: Courtoisie)

Définir le cadre de pratique

Le temps de présence du pharmacien conditionne l'offre de service qu'il va présenter à l'équipe médicale. Ce document de référence doit être formalisé au début de la collaboration et porté à la connaissance de tous les professionnels de la santé œuvrant au sein de l'équipe. «Notre implication au sein des GMF est encore récente et nos compétences restent méconnues», constate Léa Prince-Duthel, pharmacienne au GMF du Sud-Ouest, à Verdun. «L'offre de service détaille ce qu'on peut faire ou ne pas faire, définit les clientèles cibles qu'on peut nous référer, clarifie nos façons de travailler, nos méthodes de communication, etc.», énumère-t-elle.

Ce document «aide l'équipe à bien comprendre son rôle et jusqu'où le pharmacien peut aller», souligne la Dre Gagnon qui conseille de faire des rappels en cours d'année «pour apprendre à travailler ensemble». L'offre de service n'est pas gravée dans le marbre. «On peut la revoir périodiquement pour l'adapter à de nouvelles réalités ou de nouveaux besoins», recommande Anne Maheu qui invite ses pairs à s'impliquer pour faire connaître leur rôle en organisant, par exemple, des «midis cliniques» thématiques.

PUBLICITÉ

PUBLICITÉ

PUBLICITÉ

Explorez ces sections:

Gestion / finances (/gestion-finances)

Finances / gestion (/finances-gestion)

«C'est encore nouveau. Tous les médecins n'y pensent pas encore systématiquement», convient le Dr Melanson qui parle de trajectoires de soins à redéfinir et «d'ajustements à faire pour savoir quoi déléguer à quel professionnel». Au GMF Saint-Donat, il a ainsi été décidé que les infirmières prenaient en charge les patients diabétiques, car «elles ont plus de formation». Les pharmaciens, eux, s'occupent des hypertendus puisque «la pression peut se gérer à distance».

Exploiter le potentiel

Anne Maheu, pharmacienne (Photo: Courtoisie)

L'autre pièce essentielle pour optimiser le renfort du pharmacien, c'est l'entente de pratique avancée en partenariat (EPAP) qui lui accorde de l'autonomie. «Ça prend du temps à rédiger, mais une fois que c'est fait, l'entente nous permet d'amorcer ou de modifier une thérapie médicamenteuse, sans ordonnance ni demande de consultation de la part des médecins», explique Léa Prince-Duthel.

L'EPAP détaille les clientèles ou les pathologies visées. Au GMF du Sud-Ouest, Léa Prince-Duthel peut par exemple intervenir auprès de «tous les patients inscrits dont le diagnostic est consigné au dossier». Au GMF Lafontaine, l'entente comporte plutôt une liste de pathologies qui constitue «le gros morceau de ce qu'on couvre en première ligne», indique la Dre Gagnon.

Outre des considérations formelles (un modèle est disponible sur le site web du RQP GMF, sous l'onglet «Pharmaciens en GMF»), l'entente doit préciser les modes de référence et de communications entre les professionnels. Une fois finalisée, elle est endossée par le pharmacien et le médecin responsable du GMF. Elle peut aussi être signée individuellement par tous les omnipraticiens de l'équipe.

Faciliter l'intégration

Sur un plan plus matériel, le pharmacien doit au moins disposer d'un téléphone avec boîte vocale, d'un courriel avec adresse de la clinique ou de l'établissement et, bien entendu, d'un accès au dossier médical électronique (DMÉ) du GMF. Pour recevoir les patients dans un cadre confidentiel, il doit également avoir accès à un bureau ou, encore mieux, avoir le sien. «Ça a l'air banal, mais ça fait toute une différence. On peut le trouver ou le joindre aisément. Ça permet de l'intégrer plus facilement», remarque la Dre Gagnon.

Idéalement, son agenda est partagé avec le reste de l'équipe pour que les secrétaires, les médecins, les infirmières, les travailleurs sociaux, etc., puissent ajouter des rendez-vous à son horaire. «Ça légitime le pharmacien, et son rôle, si on peut prendre rendez-vous avec lui», souligne Anne Maheu en connaissance de cause.

PLUS D'ARTICLES DU NUMÉRO DE JUIN-JUILLET 2023 DE PROFESSION SANTÉ (/PROFESSION-SANTE-JUIN-JUILLET-2023)

À lire aussi: